

Opération relevage d'épaves réussie dans l'Extrême-Sud

Tout au long de la semaine, plusieurs interventions organisées par la préfecture maritime ont permis de retirer cinq épaves, dont trois dans la baie de Figari. Des bateaux abandonnés depuis des années qui représentaient un véritable danger pour les plaisanciers et l'environnement

C'est un drôle de spectacle qui s'est joué ces derniers jours dans la baie de Figari. Des plongeurs déplaçant les épaves puis les tractant jusqu'au large, avant de les remorquer sur le *Pionnier*, un navire de la marine nationale venu directement de Toulon.

Des épaves de bateaux et véhicules échoués, il y en avait une vingtaine dans la baie de Figari et de Pianottoli-Caldarella. Abandonnés - souvent volontairement - par leurs propriétaires puis portés par le courant vers les fonds sableux, ils se sont amoncelés, dégradés et ont pollué cet espace naturel protégé. Outre l'aspect environnemental, ils sont



Les épaves sont chargées à l'aide d'une grue sur le *Pionnier*.



Trois épaves ont été retirées de la baie de Figari, deux autres de celle de Saint-Amant.



Le *Pionnier*, navire de la Marine nationale, est venu de Toulon pour ces opérations de relevage d'épaves.

aussi un danger pour tous ceux qui naviguent dans la zone.

Un problème qui concerne la baie de Figari et de Pianottoli-Caldarella mais aussi d'autres communes, comme Bastia, sont aussi coordonnées. Tout au long de la semaine, la préfecture maritime de Méditerranée et la direction départementale des territoires et de la mer de Corse ont coordonné différentes opérations de relevage d'épaves dans l'Extrême-Sud. Elles ont permis de retirer deux épaves dans la baie de Saint-Amant et trois autres dans celle de Figari. « Ces épaves étaient devenues de vrais amers », souligne le président de l'Union de l'environnement de Corse, François Sargentini. « D'autant plus que nous nous trouvons dans une zone classée Natura 2000, à la limite de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio. Ce travail effectué par les communes et l'État s'inscrit dans une démarche d'écocitoyenneté et répond aux attentes de la population. »

Un constat partagé par le maire de Figari, Jean Giuseppi. « C'était l'une des priorités de notre man-

ifeste et le dossier avance dans le bon sens », se réjouit-il. « Nous étions parvenus à retirer dix épaves dans notre secteur mais il était important d'éliminer le soutien de l'État. »

Des opérations très complexes

Des opérations d'urgence qui n'avaient jamais eu lieu à ce niveau-là en Corse. Complexes techniquement, les relevages ont nécessité la présence d'une équipe de neuf plongeurs-démouleurs. « Ces épaves sont là depuis longtemps, elles sont très abîmées et très difficiles à déplacer car il y a un risque qu'elles se désagrègent », explique Aymeric Buzoni, commandant du groupement des plongeurs-démouleurs de la Méditerranée. « Nous avons eu le confort d'une équipe issue de la cellule autoprofessionnalisation pour vérifier avant de déplacer les bateaux qu'il n'y avait pas d'hydrocarbures à bord qui risqueraient de se déverser dans la mer. » Une fois sécurisées, les épaves sont tractées vers le

large et l'eau qu'elles contiennent est pompée pour limiter les risques de pollution. Arrivées au niveau du *Pionnier*, elles sont attachées à une grue pour être chargées sur le navire de la marine. Elles rejoindront ensuite l'arsenal toulonnais pour être démantelées et détruites.

Mais avant le début des opérations, des enquêtes ont été effectuées pour retrouver les propriétaires de ces bateaux car le coût de l'opération de relevage, estimé à 20 000 €, revient à leur charge. « Ce sont des situations qui ne sont plus tolérables », insiste le commissaire général et adjoint au préfet maritime pour l'action de l'État en mer, Thierry Duchesne. « Lorsque le propriétaire est identifié, une note en demeure lui est adressée. S'il réagit pas dans les délais, nous lançons l'action de relevage. Une fois les épaves déchargées au chantier, une déclaration de propriété est produite et le Trésor public transmet la facture aux propriétaires qui ne se sont pas manifestés. » Les diverses procédures engagées avant le relevage

ont incité quatre propriétaires dans le bateau état échoué dans la baie de Figari à procéder eux-mêmes au retrait de leur épave.

« L'abandon ne sera plus toléré »

Désormais, l'objectif est de faire en sorte que ces situations ne se reproduisent plus, notamment à travers un plan de prévention à destination des propriétaires.

« Nous souhaitons leur rappeler qu'ils doivent souscrire à une assurance et surtout que le mouillage est précis et qu'il ne peut pas dépasser une durée définie. Pour des arrivés plus longs, le bateau doit obligatoirement être amarré au port », rappelle Thierry Duchesne. À cela s'ajoute un dispositif de déconstruction des bateaux mis en place par le ministère de la Transition écologique. Financé à l'aide d'une taxe, l'Association pour la plaisance écoresponsable (APIER) prend à sa charge les frais de déconstruction des autres. « L'abandon ne sera plus toléré », conclut l'adjoint



Des opérations complexes qui ont nécessité la présence de neuf plongeurs-démouleurs.

au préfet maritime. Et pour lutter contre les propriétaires récalcitrants, les communes vont être tenues d'enlever plus de vigilance. « Une fois le plan d'un traitement élaboré des épaves, nous allons vraiment surveiller et, si certains tentent d'abandonner leur navire, nous ferons intervenir l'a-

formation aux services de l'État et ils seront verbalisés », assure le maire de Pianottoli-Caldarella, Charles-Henri Bianconi.

En attendant, d'autres opérations de relevage d'épaves devraient être organisées sur l'ensemble des côtes corse.

OPHÉLIE ARTAUD